

COMMUNICATION SUR LE PROGRÈS RÉALISÉ (COP*)

Année 2009



* Communication on progress

SOMMAIRE

- 1 Introduction
- 2 Présentation de la société LEGALLAIS BOUCHARD
- 3 Implantations et activités
- 4 Choix technologiques et stratégiques sur le plan environnemental
 - 4.1 ICPE
 - 4.2 Plan de réduction des consommations énergétiques et des émissions de CO₂
 - 4.2.1 Stratégie transport
 - 4.2.2 Politique véhicule
 - 4.2.3 Stratégie énergie bâtiments
 - 4.2.4 Indicateur « Legallais Carbone »
 - 4.3 Plan de réduction de la consommation de papier
 - 4.3.1 Dématérialisation des documents
 - 4.3.2 Impressions recto-verso
 - 4.3.3 Suppression des impressions inutiles au centre logistique
 - 4.3.4 Choix du papier
 - 4.4 Plan de réduction des emballages
 - 4.4.1 Optimisation des emballages des fournisseurs
 - 4.4.2 Réutilisation des emballages des fournisseurs
 - 4.4.3 Suppression des chips en polystyrène
 - 4.5 Plan de réduction des consommations d'eau
 - 4.6 Plan d'amélioration de la collecte des déchets
- 5 Politique d'achat
 - 5.1 Charte fournisseur et lutte contre la corruption
 - 5.2 Identification des produits responsables
 - 5.3 Trophée environnement
 - 5.4 Achats éco-responsables
- 6 Bilan social
 - 6.1 Effectifs
 - 6.2 Embauches 2009
 - 6.3 Personnes handicapées
 - 6.4 Accidents du travail et maladies professionnelles
 - 6.5 CHSCT
 - 6.6 Formations à la sécurité
 - 6.7 Dépenses de formation
 - 6.8 Accords d'entreprise
 - 6.9 Parité hommes / femmes
 - 6.10 Risques psychosociaux
- 7 Actions sociétales
 - 7.1 Compensation (1 % Legallais)
 - 7.2 Les actions

1 INTRODUCTION

La politique Qualité et Développement Durable de la société LEGALLAIS BOUCHARD repose sur l'engagement fort d'appliquer les 10 principes du pacte mondial de l'ONU. L'entreprise communique largement sur cet engagement, notamment au travers d'un affichage du Global Compact sur l'ensemble de ses sites (voir affiche sur page suivante) et sa mise en ligne sur le site internet www.legallais.com

Elle œuvre pour le partage de ces principes au sein de l'entreprise comme dans sa sphère d'influence. Sa politique est axée sur la protection de l'environnement, la prise en compte de la santé et de la sécurité de ses salariés, le respect des personnes, sans aucune discrimination.

Le présent rapport est le reflet des actions mises en place et des progrès réalisés au cours de l'année 2009.

2 PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ LEGALLAIS BOUCHARD

L'entreprise est née à Caen (Basse-Normandie) en 1889. Elle est spécialisée dans la distribution de quincaillerie industrielle auprès des professionnels. Elle opère sur l'ensemble du territoire français.

Raison sociale : LEGALLAIS BOUCHARD
Forme juridique : SAS
Capital social : 9 096 743 euros
Code NAF : 4674 A
RCS Caen B 563 820 489
SIRET : 563 820 489 00182
Identification TVA : FR 20 563 820 489
Effectif total : 541 au 31/12/09

L'entreprise, PME indépendante, a ouvert son capital aux salariés de l'entreprise. Aujourd'hui, un salarié sur deux est actionnaire.

3 IMPLANTATIONS ET ACTIVITÉS

L'entreprise est implantée sur plusieurs sites en France :

- Hérouville St-Clair (Calvados) : siège social (généralement dénommé CITIS)
- St-André / Orne (Calvados) : centre logistique (généralement dénommé SASO)
- 9 points de vente à Caen, Lille, Lyon, Mantes, Paris, Rennes, Rouen, Saint-Denis et Tours

LEGALLAIS s'engage en signant le PACTE MONDIAL



Les 10 principes

Le Pacte mondial de l'ONU pour le développement durable invite les entreprises à adopter, soutenir et appliquer dans leur sphère d'influence un ensemble de valeurs fondamentales, dans les domaines des droits de l'homme, des normes de travail et de l'environnement, et de lutte contre la corruption. En d'autres termes, c'est seulement dans les domaines qui les concernent que l'on requiert des entreprises de véritables évolutions.

Les Dix Principes sont tirés des instruments ci-après :

- Déclaration universelle des droits de l'homme,
- Déclaration de l'Organisation internationale du Travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail,
- Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement,
- Convention des Nations Unies contre la corruption.

Droits de l'homme

Les entreprises sont invitées :

- 1 - à promouvoir et à respecter, dans leurs sphères d'influence, le droit international relatif aux droits de l'homme et du citoyen ;
- 2 - à veiller à ce que leurs propres filiales ne se rendent pas complices de violations des droits de l'homme et du citoyen.

Droit du travail

Les entreprises sont invitées :

- 3 - à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective ;
- 4 - à éliminer toutes formes de travail forcé ou obligatoire ;
- 5 - à abolir le travail des enfants ;
- 6 - à éliminer toute discrimination en matière d'emploi et de profession.

Environnement

Les entreprises sont invitées :

- 7 - à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement ;
- 8 - à prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité environnementale ;
- 9 - à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses pour l'environnement.

Lutte contre la corruption

- 10 - Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

4 CHOIX TECHNOLOGIQUES ET STRATÉGIQUES SUR LE PLAN ENVIRONNEMENTAL

L'entreprise a initié une démarche de certification ISO14001 qui a abouti le 25/05/10. Au travers de sa politique environnementale, l'entreprise encourage toutes les initiatives propres à diminuer les pollutions et la consommation des ressources naturelles.

Aucun rejet accidentel significatif de substances chimiques n'est intervenu lors de ses activités. Une procédure de traitement des pollutions accidentelles est en place et les moyens nécessaires sont fournis aux différents sites.

4.1 ICPE

Le centre logistique est concerné par plusieurs rubriques de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) :

N° **1432.2.b** : Stockage en réservoirs manufacturés de liquides inflammables : stockage de liquides inflammables visés à la rubrique 1430, représentant une capacité équivalente totale supérieure à 10m³ mais inférieure ou égale à 100 m³

N° **2925** : Accumulateurs (ateliers de charge d'), la puissance maximum de courant continu utilisable pour cette opération étant supérieure à 50 kW

N° **2910.A.2** : Chaufferie

N° **1212.4.b** : Peroxydes organiques (emploi et stockage de). Peroxydes organiques et préparation en contenant du groupe de risques Gr2, la quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant supérieure ou égale à 25 kg mais inférieure ou égale à 1500 kg.

N° **1450.2.b** : Solides facilement inflammables à l'exclusion des substances visées explicitement par d'autres rubriques (emploi ou stockage), la quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant supérieure à 50 kg mais inférieure à 1 t.

Les installations sont conformes à la réglementation et ont été déclarées auprès de la Préfecture du Calvados. Elles sont régulièrement contrôlées et offrent une protection optimum contre le risque d'incendie, d'explosion et de pollutions accidentelles des sols, de l'eau et de l'air.

4.2 Plan de réduction des consommations énergétiques et des émissions de CO₂

4.2.1 Stratégie transport

La surveillance des émissions de CO₂ liées au transport des colis vers les clients permet des choix stratégiques en matière de sélection des transporteurs. Pour les clients qui le souhaitent, le processus logistique inclut la possibilité de livraisons groupées.

Depuis 2008, les produits peu fragiles et de faibles poids et volume sont expédiés dans des enveloppes au lieu de cartons, ce qui permet de réduire le volume des colis transportés et permet de limiter les transports routiers et les déchets d'emballage chez les clients.

4.2.2 Politique véhicule

Les véhicules attribués aux collaborateurs sont limités en terme d'émissions de CO₂. Cette politique permet d'avoir un parc automobile consommant moins de carburant et moins émissif. A fin décembre 2009, la moyenne d'émissions d'un véhicule était de 125 gr de CO₂ au kilomètre (contre 127 gr en juin 2009), tous véhicules confondus. Un renforcement de cette politique est prévu pour 2010.

4.2.3 Stratégie énergie bâtiments

Après des bilans énergie réalisés sur le siège social et le centre logistique en 2008, des travaux portant sur les économies d'énergie ont été réalisés sur plusieurs sites en 2009.

L'installation d'une GTC (gestion technique centralisée du chauffage) au centre logistique a permis de constater dès le mois de décembre 2009 des économies importantes de gaz.

De même, lors de la rénovation du point de vente de ROUEN, un faux-plafond et une nouvelle chaudière basse consommation ont été installés.

Des travaux ont été réalisés au siège social pour éviter l'éclairage de locaux inoccupés.

4.2.4 Indicateur « Legallais carbone »

L'indicateur « Legallais carbone » permet de chiffrer les émissions de CO₂ dans trois domaines significatifs :

- le transport,
- les bâtiments (y compris l'amortissement)
- les consommables

Les émissions sont ramenées :

- o à un taux de CO₂ à la position transport pour mettre les émissions en regard du niveau d'activité de l'entreprise. En 2009, le taux de CO₂ / position transport était de : 6,51 kgC (équivalent carbone)
- o à un taux de CO₂ au Kilo Euro ; en 2009, le taux était de : 25,45 KgC par K€

NOTA 1 : Cette mesure, qui utilise les méthodes de calcul de l'ADEME, est la première réalisée par la société LEGALLAIS BOUCHARD et il n'est donc pas possible de la comparer avec les émissions des années antérieures. L'objectif 2010 est de maintenir ce taux malgré l'augmentation du volume d'activité.

NOTA 2 : Cette mesure ne permet pas de comparer les équivalents carbone d'une autre entreprise puisqu'elle dépend du périmètre retenu par chaque organisme. Son intérêt est d'orienter la stratégie de l'entreprise et de mesurer l'évolution d'une année sur l'autre.

4.3 Plan de réduction des consommations de papier

4.3.1 Dématérialisation des documents

De nouveaux outils mis en place ces deux dernières années permettent de dématérialiser les documents : la messagerie unifiée (fax dématérialisés), les PC portables... D'autres projets sont en cours de développement, EDI notamment.

4.3.2 Impressions recto verso

L'installation de photocopieurs recto verso au siège et au centre logistique permet également de réduire de façon significative la consommation de papier.

4.3.3 Suppression des impressions inutiles au centre logistique

Une étude de toutes les impressions papier a été menée pour déterminer les impressions automatiques qui n'étaient pas nécessaires. Un nouveau paramétrage des imprimantes et du logiciel LM7, a permis d'éviter des impressions en 2009. Il a pu être constaté une diminution de l'utilisation du papier de format A5 de 9,19 % entre 2009 et 2008, alors que le chiffre d'affaires progressait de 7,53 %.

4.3.4 Choix du papier

Les collaborateurs sont incités à utiliser de préférence du papier 60 gr, labellisé FSC plutôt que du papier 80 gr standard. En 2008, le papier 60 gr représentait 5,42 % de la consommation totale de papier ; en 2009 il représentait 43,03 % de la consommation.

4.4 Plan de réduction des emballages

4.4.1 Optimisation des emballages des fournisseurs

Lorsque le service réception du centre logistique constate des sur-emballages non justifiés, une action est menée auprès des fournisseurs par le Responsable Amélioration Continue du centre logistique.

4.4.2 Réutilisation des emballages des fournisseurs

A chaque fois que possible, les emballages des fournisseurs sont réutilisés ; par exemple 1 786 références ont été expédiés « telles quelles » en 2009. D'autres emballages sont conservés pour être réutilisés (tubes pour emballage de produits longs par exemple).

4.4.3 Suppression des chips en polystyrène

Depuis plusieurs années, une action a été menée auprès des fournisseurs pour leur demander l'abandon des chips en polystyrène. En effet, ce calage très léger a tendance à s'envoler facilement et à se disperser dans la nature. Les fournisseurs sont sollicités pour le remplacer par un calage biodégradable ou recyclable.

49 fournisseurs ont ainsi été contactés et 44 ont répondu positivement à nos demandes de suppression.

4.5 Plan de réduction des consommations d'eau

Une action particulière a été menée sur le site du CITIS où les robinets standard ont été remplacés par des robinets minutés ; ce qui a permis une réduction de la consommation d'eau de plus de 45 % en 2009 par rapport à 2008 (692 m3 économisés), alors qu'en 2009, les mesures d'hygiène (et notamment le lavage des mains) avaient été renforcées en raison de la pandémie de grippe A.

4.6 Plan d'amélioration de la collecte des déchets

Le tri des déchets est en place sur l'ensemble des sites depuis plusieurs années. Le papier, le carton, le bois, la ferraille, les DEEE...y sont collectés en vue de leur recyclage. En 2009, plusieurs actions d'amélioration ont été menées pour optimiser la collecte et augmenter le recyclage :

- tri des bouteilles en plastique et des cannettes en aluminium au siège social
- mise en valeur des bornes de dépose des piles et batteries usagées dans les points de vente
- mise en place de la collecte des anciens catalogues dans les points de vente

Le centre logistique sert de base de regroupement pour de nombreux déchets, notamment le papier, le carton et les déchets dangereux.

ENLÈVEMENT DES DÉCHETS A SASO (en tonnes)			
	2007	2008	2009
Cartons	114,67	112,91	131,21
DIB (1)	56,50	43	43,7
Papier	0,00	10,84	9,12
Bois	81,08	99,56	95,42
Ferraille	0,00	5,26	2,62
ICPE (2)	5,87	1,2	5,458
TOTAL	258,12	272,79	287,528

(1) déchets industriels banals (non recyclés)

(2) déchets dangereux issus de l'ICPE incinérés

Hormis les DIB et les déchets dangereux, tous les autres déchets sont introduits dans des filières de recyclage. Ainsi, en 2009, ce sont 9 tonnes de papier et 131 tonnes de cartons qui ont été recyclés au départ du centre logistique.

5 POLITIQUE D'ACHATS

5.1 Charte fournisseur et lutte contre la corruption

- Les fournisseurs s'engagent au travers de la « charte fournisseur » sur les valeurs d'éthique, de respect des personnes et de l'environnement, de respect du droit du travail (avec une attention particulière sur le travail des enfants) et la lutte contre les sollicitations illégales. Ce sont ces valeurs que la direction diffuse dans l'entreprise, notamment auprès des acheteurs et des collaborateurs commerciaux.

5.2 Identification des produits responsables dans le catalogue

La société LEGALLAIS BOUCHARD, en tant que distributeur, a un rôle important à jouer pour promouvoir les produits plus respectueux de la santé et de l'environnement. C'est pourquoi elle assume cette responsabilité en recherchant des produits responsables qu'elle met en valeur dans son catalogue à l'aide d'un pictogramme d'identification « Achats Concept Eco – produit agréé ». La société indépendante Achats Concept Eco a pris en charge l'évaluation des produits en tenant compte à la fois des matériaux ou substances utilisés, des techniques de fabrication, de l'utilisation du produit, de sa fin de vie et des critères RSE (responsabilité sociétale) du fournisseur. Dans le catalogue 2009, 2644 références étaient ainsi identifiées.

5.3 Trophée environnement

Dans le même esprit, le trophée « environnement » est attribué chaque année à un fournisseur ayant œuvré dans le sens d'un plus grand respect de l'environnement. Ainsi, la société normande DALEP a été mise à l'honneur dans le catalogue 2009, au travers de son anti-mousse biodégradable qui permet un nettoyage plus écologique des toitures, tout en préservant une bonne qualité de l'eau de pluie récupérée. Ce produit peut être utilisé sur de nombreux supports : marbre, bois, briques, béton, enduit... En 2008, ce produit avait été vendu à 45 exemplaires ; ce sont 414 bidons de 5 litres qui ont livrés en 2009.

5.4 Achats éco-responsables

- Les chefs de produits sont sensibilisés à la recherche de produits plus respectueux de la santé et de l'environnement pour augmenter l'offre catalogue dans ce domaine.

Par ailleurs, les personnes en charge des achats de fonctionnement de l'entreprise sont incitées à approvisionner des produits plus vertueux, notamment en privilégiant les produits recyclés, éco-labellisés, recyclables ou économes en énergie.

6 ACTIONS SOCIÉTALES

6.1 Compensation (1% Legallais)

La conscience des impacts environnementaux générés par l'activité pousse l'entreprise, non seulement à rechercher des solutions pour réduire ses impacts, mais également à compenser les émissions de CO₂ générées par l'activité. Pour ce faire, l'entreprise consacre 1 % du chiffre d'affaires réalisé avec les produits de la marque LEGALLAIS à des actions caritatives ou environnementales.

6.2 Actions

LEGALLAIS BOUCHARD s'associe au GERES* dans un projet consistant à construire des maisons solaires passives dans l'Himalaya. Ces habitations ont pour objet d'améliorer les conditions de vie de milliers de personnes mais également d'empêcher la déforestation et l'émission de gaz à effet de serre. Au 31 août 2009, 273 maisons et 2 bâtiments communautaires ont intégré les techniques d'efficacité énergétique (le projet total porte sur 930 maisons et 30 établissements communautaires). Le GERES est soutenu par la Commission Européenne. Cette organisation a obtenu l'Ashden Awards 2009 qui récompense les meilleurs projets en matière de solutions énergétiques durables.

L'entreprise soutient également les actions de :

- l'Outil en Mains (association d'artisans à la retraite oeuvrant pour attirer les enfants vers les métiers manuels),
- les Enfants de Majunga (construction d'écoles à Madagascar)
- la braderie du lac (opération consistant à vendre les produits en fin de série au profit d'une association caritative ; cette action est organisée par des salariés bénévoles avec les dons de produits issus du stock de l'entreprise)

Pour en savoir plus sur les actions, consultez le site internet : www.pourlongtemps-legallais.com

7 BILAN SOCIAL

L'entreprise s'engage formellement à respecter la réglementation en matière de droit du travail avec une attention particulière sur la lutte contre toute forme de discrimination, le refus du travail des enfants en vertu de la Convention 138 de l'OIT et le respect des personnes et de leur santé au travail. L'entreprise a mis en place les relations prévues par la réglementation française en matière de consultation des représentants du personnel. Un comité d'établissement a été élu pour chacun des deux établissements (CITIS / SASO) et un comité central d'établissement se réunit conformément au droit du travail. Les réunions avec les représentants du personnel sont mises en place.

Les chiffres indiqués ci-dessous sont issus du bilan social de l'année 2009.

6.1 Effectifs

L'effectif au 31/12/2009 est de 540 salariés (contre 524 en 2008 et 469 en 2007) ; il a augmenté de 3,05 % entre décembre 2008 et décembre 2009. Il est constitué de 32,04% de femmes (32,63% en 2008) et de 67,96% d'hommes (67,37% en 2008).

L'âge moyen des salariés est de 38,85 ans. L'ancienneté moyenne des salariés est de 7,77 ans (7,54 ans en 2008). Sur 540 salariés au 31 décembre 2009, 7 salariés sont de nationalité étrangère.

6.2 Embauches 2009

71 personnes ont été embauchées en 2009 à la fois pour répondre au développement de l'entreprise et pour remplacer les départs (53 départs en 2009). L'âge des personnes embauchées se décompose de la manière suivante :

- 8 salariés de moins de 25 ans
- 19 salariés entre 26 et 30 ans
- 19 salariés entre 31 et 35 ans
- 11 salariés entre 36 et 40 ans
- 8 salariés entre 41 et 45 ans
- 6 salariés de plus de 46 ans

6.3 Personnes handicapées

Pour le siège social (CITIS) : 11 personnes sont reconnues travailleurs handicapés au sein de l'établissement et nous faisons appel à une entreprise extérieure : en résulte un total de 12,15. Compte tenu de l'effectif de l'établissement, nous aurions dû en avoir 25.

Un plan handicap a été mis en place :

- o pour faciliter les demandes des salariés auprès des MDPH pour obtenir la reconnaissance de travailleur handicapé pour ceux qui n'ont pas encore réalisé ces démarches (conseils, aides administratives...)
- o pour identifier les personnes ayant cette reconnaissance lors du recrutement

Pour le centre logistique (SASO) : 4 personnes sont reconnues travailleurs handicapés et des prestations sont confiées à une entreprise extérieure qui emploie des personnes handicapées. Par ailleurs, depuis février 2009, un ESAT a été intégré dans l'entrepôt logistique. Il en résulte un total de 7,12 pour une obligation légale de 7 compte tenu de l'effectif de cet établissement.

6.4 Accidents du travail et maladies professionnelles

A la suite de la mise en place des enquêtes accident systématiques en logistique, le nombre d'accidents du travail a fortement diminué : le taux de fréquence a été divisé par 3 (il est passé de 116,49 en 2008 à 35,97 en 2009) et le taux de gravité a été divisé par 2 (de 2,85 à 1,35).

Aucune personne n'a été reconnue personne handicapée à la suite d'un accident de travail.

Aucun accident mortel n'a été enregistré ni aucune maladie professionnelle au titre du tableau des maladies professionnelles reconnues par la Sécurité Sociale.

6.5 CHSCT (Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail)

Pour le CITIS (siège social) :

Nombre : Une réunion par trimestre soit quatre réunions par an. Les réunions ont eu lieu respectivement les 12 mars, 2 juin, 15 septembre et 17 décembre 2009.

Étaient présents lors de ces réunions :

- la directrice des ressources humaines
- les membres du CHSCT
- le médecin du travail
- la responsable QSE

Objet des réunions (liste non exhaustive) :

- Bilan des accidents du travail.
- Bilan médical.
- Exercice d'évacuation.
- Mise en place de défibrillateurs.
- Bilan des formations sécurité
- Suivi des actions en cours (réorganisation du centre de contacts...)
- Plan de prévention de la pandémie grippale.
- Réflexion sur les risques psychosociaux

Pour SASO (centre logistique) :

Nombre : Une réunion par trimestre soit quatre réunions par an. Les réunions ont eu lieu respectivement les 17 mars, 23 juin, 24 septembre et 1^{er} décembre 2009.

Étaient présents lors de ces réunions :

- la directrice des ressources humaines
- les membres du CHSCT
- le médecin du travail
- la responsable QSE
- des représentants syndicaux
- le responsable maintenance

Objet des réunions (liste non exhaustive) :

- Bilan des accidents du travail.
- Bilan médical.
- Exercice d'évacuation.
- Suivi des aménagements de l'entrepôt.
- Plan de prévention de la pandémie grippale.
- Réflexion sur les risques psychosociaux

6.6 Formation à la sécurité

Pour CITIS :

Actualisation secourisme : 35 personnes
Initiation secourisme : 5 personnes
Recyclage habilitation électrique : 2 personnes
Formation CHSCT : 2 personnes
Management de la sécurité : 1 personne
Sécurité incendie : 6 personnes
Risques psychosociaux : 10 personnes
Soit 61 personnes formées à la sécurité en 2009.

Pour SASO :

Actualisation secourisme : 10 personnes
Initiation secourisme : 3 personnes
Recyclage habilitation électrique : 1 personne
Formation CHSCT : 2 personnes
Management de la sécurité : 33 personnes
Sécurité incendie : 3 personnes
CACES : 6 personnes
Risques psychosociaux : 3 personnes
Recyclage gestes et postures : 16 personnes
Extension nacelle : 21 personnes
Recyclage CACES : 25 personnes
Soit 123 personnes formées à la sécurité en 2009.

6.7 Dépenses de formation

L'obligation légale est de 1,6 % de la masse salariale qui doit être consacré à la formation du personnel. Le montant des dépenses de formation pour 2009 a atteint 3,14% de la masse salariale.

6.8 Accords d'entreprise signés avec les instances représentatives du personnel

Accord sur la négociation annuelle des salaires
Accord sur l'organisation du temps de travail (Mise en place en 2010)
Accord sur le recrutement et le maintien des seniors : cap seniors (Mise en place en 2010)
Accord sur l'égalité professionnelle (Mise en place en 2010)

6.9 Parité hommes / femmes

Un rapport annuel est remis chaque année aux instances représentatives du personnel. Le rapport de l'année 2009 acte l'ensemble des mesures et actions mises en place concernant l'égalité professionnelle. Cette analyse est effectuée pour chacune des catégories professionnelles en matière d'embauche, de formation, de promotion professionnelle, de qualification, de classification, des conditions de travail et de rémunération effective. Le rapport 2009 confirme que les éventuels écarts de l'année précédente ont été levés par des ajustements, que tout écart concernant l'année 2009 a été justifié.

6.10 Risques psychosociaux

Un groupe de travail, constitué de managers, de représentants du personnel, de la direction et de la médecine du travail, a initié une démarche de recherche des risques psychosociaux dans l'entreprise. Ce groupe a désigné l'ANACT (Association Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail) pour conduire un pré-diagnostic dans l'entreprise début 2010.

Fait à Hérouville-St-Clair, le 12 juillet 2010

Philippe CASENAVE-PÉRE
Président

